

Président de Séance :
Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :
Marilyne MARMOT-CHAUVET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SCHOELICHER

Séance du vendredi 26 avril 2013



NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	25	27
		Dont procurations 02
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

Date de la convocation

17/04/2013

Date d'affichage

17/04/2013

Objet de la Délibération

FINANCES

Informatisation des services

L'an deux mille treize et le **vingt six avril**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCÉLIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Danielle RAYMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Joseph Armand BRAY, Jean-Luc GRABIN, Eric JULAT, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Lucien LAFONTAINE, Marie-Louise BROCHE, Victorien QUIMBERT, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Dominique LOVINCE.

Absents excusés : MM. Chantal LAPERDRIS, Marinette TORPILLE.

Procuration : MM. Chantal LAPERDRIS et Marinette TORPILLE ont respectivement donné procuration à MM Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE et Eric JULAT.

INFORMATISATION DES SERVICES DE LA VILLE

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Philippe JEAN-BOLO – Elu délégué aux Systèmes d'Information informe, l'assemblée que la ville souhaite poursuivre son informatisation en dotant ses services non-encore pourvus de logiciels et matériels adéquats.

Le premier service concerné est la police municipale.

L'objectif est de mettre en place une gestion informatisée de la police municipale ainsi que le procès-verbal électronique (PVE). Cela permettra de **diminuer le temps de traitement des tâches administratives** et le temps de réponse aux différents interlocuteurs internes. Le logiciel doit ainsi permettre aux agents de **donner rapidement un compte-rendu des faits** à tous les services intéressés par les activités de la Police Municipale et d'assurer un service de proximité. Par ailleurs, une meilleure organisation assistée d'un progiciel de gestion informatisée des procédures permettra d'assurer un **meilleur suivi** des affaires, de disposer d'une **plus grande réactivité** et d'**optimiser les ressources** sur le terrain.

La ville souhaite, également, mettre en place une gestion informatisée de ses services techniques. Cela passe par l'achat d'un logiciel avec à minima les modules suivants :

- Gestion du patrimoine (inventaire des biens, bâtiments, voirie, espaces verts), du parc automobile, des travaux, des stocks/achat,
- Reporting.

Cette mise en œuvre d'un outil de gestion informatique du patrimoine avec la consolidation des éléments essentiels à la prise de décisions dans des domaines comme la maintenance et l'entretien, la maîtrise des interventions, la gestion des consommations d'énergie, la rationalisation de l'occupation des surfaces ; permettra de mieux dégager les enjeux stratégiques et opérationnels liés aux Services Techniques.

Enfin, la ville souhaite renouveler son parc informatique afin de remplacer les ordinateurs vieux de plus de 5 ans et de pourvoir les demandes nouvelles liées à la restructuration des services en cours.

Cette opération est estimée à :

	Montant HT
Logiciel Police Municipale	7.000€
PVE	7.000€
Logiciel Services Techniques	23.000€
Achat ordinateurs	10.000€
Réseaux	10.000€
Total	57.000€

Réunie en sa séance du 19 mars 2013, la commission technologies de l'information et de la communication a émis un avis favorable sur ce projet. De même, que la commission Finances du 25 mars 2013.

=====
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean-Philippe JEAN-BOLO après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver ce projet pour un montant Hors Taxes de cinquante sept mille euros (57.000€) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les concours financiers nécessaires auprès des partenaires institutionnels.**

=====
Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 24 AVR. 2013

Le Maire

Luc CLEMENTE

